



Procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2020 – 19 h 30

## MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANGLÈLE-DE-MONNOIR

À une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir tenue le lundi 21 décembre 2020 à compter de 19 h 30 par visioconférence et à laquelle sont présents M. Denis Paquin, maire et madame et messieurs les conseillers suivants:

M. Mathieu Bélanger, conseiller au poste # 1  
Mme Hélène Laliberté, conseillère au poste # 2  
Marc-André Viens, conseiller au poste # 3  
M. Claude Gingras, conseiller au poste # 4  
M. Marcel Boulay, conseiller au poste # 5  
M. Nicolas Beaulne, conseiller au poste # 6

Les membres présents forment quorum sous la présidence du maire.

Mme Pierrette Gendron, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

En vertu des arrêtés ministériels no. 2020-004 en date du 15 mars 2020 et numéro 2020-029 en date du 26 avril 2020, qui s'inscrivent dans la foulée du décret 177-2020 adopté par le gouvernement du Québec le 13 mars 2020 concernant la déclaration d'urgence sanitaire conformément à l'article 118 de la *Loi sur la santé publique*, le tout en raison de la pandémie à la COVID-19 (Coronavirus), le Conseil de Sainte-Angèle-de-Monnoir est autorisé à siéger par visioconférence avec enregistrement vidéo diffusée sur le site internet de la Municipalité, que les citoyens sont invités à se joindre à la séance sur la plate-forme zoom pour poser leurs questions au Conseil ou à les envoyer par écrit avant la séance. La Municipalité prend les questions du public et les traite lors de la période de questions.

L'avis de convocation a été transmis conformément au *Code municipal* à tous les membres du Conseil municipal, le jeudi 17 décembre 2020, afin de prendre en considération les sujets suivants :

### Ordre du jour

#### **1 Gestion financière et administrative**

- 1.1 Comptes, pour approbation (doc)
- 1.2 Comptes du système de traitement des eaux usées, 93-76, rang de la Côte-Double, pour approbation (doc)
- 1.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 536-20 concernant la tarification des biens, des services rendus et activités par la Municipalité, pour approbation (doc)
- 1.4 Avis de motion et dépôt du projet du règlement numéro 537-20 pour déterminer la taxation et la tarification municipales pour l'exercice financier 2021, pour approbation (doc)
- 1.5 Avis de motion et dépôt du projet du règlement numéro 538-20 concernant les animaux, pour approbation (doc)
- 1.6 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du Conseil, dûment remplies, en vertu des dispositions de l'article 357 de la LERM, (doc)

#### **2 Sécurité publique**

- 2.1 Démission de M. Xavier Leblanc, comme pompier volontaire, pour approbation (doc)

#### **3 Santé et bien-être**

- 3.1 Adoption, par résolution, de la dissolution entre EXO et d'Handi-Bus relativement au transport adapté, pour approbation (doc)
- 3.2 Adoption de l'entente avec l'autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) en transport adapté, pour approbation (doc)

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2020 – 19 h 30

**4 Aménagement, urbanisme et développement**

4.1 Offre de service pour l'élaboration d'un règlement sur la démolition d'immeubles, pour approbation (doc)

**5 Période de questions**

**6 Clôture de la séance**

Résolution numéro 20-12-325

1.1 Approbation des comptes

---

Sur proposition de M. Marcel Boulay, appuyée par Mme Hélène Laliberté, il est **résolu** que les comptes et salaires suivants soient et sont approuvés et que la directrice générale soit autorisée à les payer et qu'un certificat de disponibilité a été émis à ces fins :

Fournisseurs : 127 914,73 \$

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

*M. Claude Gingras, conseiller au poste # 4, déclare qu'il possède des intérêts pécuniaires à titre d'actionnaire du Camping Domaine du Rêve inc. et s'abstient de participer aux délibérations du Conseil sur le point 1.2.*

Résolution numéro 20-12-326

1.2 Approbation des comptes du système de traitement des eaux usées, 93-76 rang de la Côte-Double

---

Sur proposition de M. Nicolas Beaulne, appuyée par M. Marc-André Viens, il est **résolu** que les comptes suivants, concernant le système de traitement des eaux usées situé au 93-76 rang de la Côte-Double, soient et sont approuvés et que la directrice générale soit autorisée à les payer et qu'un certificat de disponibilité a été émis à ces fins :

Fournisseurs : 5 809,53 \$

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Avis de motion numéro 20-12-327

1.3 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 536-20 concernant la tarification des biens, des services rendus et activités par la Municipalité

---

Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 536-20 sont donnés par M. Nicolas Beaulne, conseiller au poste # 6, qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du Conseil, le règlement numéro 536-20 afin d'établir une tarification applicable aux biens, services rendus et activités offerts par la Municipalité ainsi que les conditions de leur perception.

Avis de motion numéro 20-12-328

1.4 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 537-20 pour fixer les taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2021

---

Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 537-20 sont donnés par M. Marc-André Viens, conseiller au poste # 3, qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du Conseil, le règlement numéro 537-20 afin de fixer les taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2021 et les conditions de leur perception.

Avis de motion numéro 20-12-329

1.5 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 538-20 concernant les animaux

---

Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 538-20 sont donnés par M. Marcel Boulay, conseiller au poste # 5, qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du Conseil, le règlement numéro 538-20 concernant les animaux. Ce règlement a pour objet de fixer des normes concernant les animaux de compagnie sur le territoire de la municipalité en remplaçant le Règlement 392-08 portant sur le même sujet.

1.6 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du Conseil, dûment remplies, en vertu des dispositions de l'article 357 de la LERM

---

Conformément aux dispositions de l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, MM. Mathieu Bélanger et Marc-André Viens, déposent à cette séance du conseil, leur déclaration écrite « *Divulgateion des intérêts pécuniaires des membres du conseil* ».

Résolution numéro 20-12-330

2.1 Démission d'un pompier - M. Xavier Leblanc

---

**Considérant** la lettre de démission de M. Xavier Leblanc en date du 8 décembre 2020 comme pompiers à temps partiel, il est proposé par M. Nicolas Beaulne, appuyé par M. Marcel Boulay et **résolu** d'accepter la démission de M. Xavier Leblanc comme pompiers à temps partiel du service de la sécurité incendie de la Municipalité.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 20-12-331

3.1 Dissolution de Handi-bus inc.

---

**Considérant** l'entente intermunicipale intervenue le 22 novembre 1988 entre les municipalités de Chambly, Richelieu, Marieville, Saint-Mathias, Carignan, Notre-Dame-de-Bonsecours, Sainte-Angèle-de-Monnoir et Sainte-Marie-de-Monnoir et HANDI-BUS INC., aux fins d'assurer sur leur territoire la mobilité aux personnes handicapées leur donnant accès aux activités de la communauté et de déléguer à HANDI-BUS INC. l'organisation, l'opération et l'administration du service de transport adapté;

**Considérant** que depuis la conclusion de cet accord des changements sont intervenus dans la composition des municipalités participantes dont la liste comprend aujourd'hui les municipalités de Chambly, Richelieu, Marieville, Carignan, Saint-Mathias-sur-Richelieu, Sainte-Angèle-de-Monnoir, Saint-Césaire et Rougemont;

**Considérant** qu'en vertu de la *Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal* (RLRQ, c. O-7.3), a été constituée l'Autorité régionale de transport métropolitain (l'« Autorité ») avec pour mission d'assurer la mobilité des personnes sur le territoire de la région métropolitaine de Montréal dont fait partie le territoire desservi par HANDI-BUS INC.;

**Considérant** que cette loi établit que la compétence de l'Autorité en matière de transport collectif a préséance sur toute compétence semblable qu'un organisme public de transport en commun ou qu'une municipalité pourrait exercer en vertu d'une loi générale ou spéciale;

**Considérant** qu'en vertu du Programme de subvention au transport adapté, l'Autorité est l'organisme mandataire sur l'ensemble du territoire des municipalités signataires pour le transport adapté et que la prestation de ce service peut être déléguée à un organisme public de transport en commun;

**Considérant** que l'offre de transport adapté a été déléguée au Réseau de transport métropolitain (« EXO ») rétroactivement au 1<sup>er</sup> juin 2017;

**Considérant** qu'EXO prend en charge le service de transport adapté dans le territoire desservi par HANDI-BUS INC.;

**Considérant** que les états financiers de HANDI-BUS INC. révèlent qu'elle n'a plus de dettes et qu'il dispose d'un actif de moins de 100\$;

**Considérant** que dans ce contexte l'entente intermunicipale relative au transport adapté a perdu son utilité;

**Considérant** qu'il apparaisse opportun dans les circonstances de mettre fin à l'entente intermunicipale relative au transport intervenue avec HANDI-BUS INC.;

**Considérant** qu'il apparaisse également opportun de procéder à la dissolution de HANDI-BUS INC.;

**En conséquence**, il est proposé par Marcel Boulay, appuyé par M. Marc-André Viens et **résolu** :

- Que le Conseil consente à la dissolution volontaire de la personne morale qu'est HANDI-BUS INC.;
- Que le Conseil autorise la terminaison de l'entente intermunicipale du 22 novembre 1988 concurremment à la dissolution de HANDI-BUS INC.;
- Que le président de HANDI-BUS INC. soit autorisé à verser le solde des actifs de la corporation à un organisme à but non lucratif de son choix s'occupant de l'accessibilité pour la personne handicapée au Québec;
- Que les représentants au Conseil d'administration de HANDI-BUS INC. soient mandatés pour prendre toutes décisions requises pour donner effet aux présentes.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 20-12-332

3.2 Entente relative au transport adapté hors du territoire de l’Autorité régionale de transport métropolitain pour l’année 2021

---

**Considérant** la proposition de renouvellement d’entente relative au transport adapté hors du territoire de l’Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) pour l’année 2021;

**En conséquence**, il est proposé par M. Marcel Boulay, appuyé par M. Mathieu Bélanger et **résolu** d’informer l’Autorité régionale de transport métropolitain que le Conseil municipal est en faveur du renouvellement de l’Entente relative au transport adapté hors de son territoire pour l’année 2021.

**Adoptée à l’unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 20-12-333

4.1 Mandat à M. Alain Delorme, urbaniste, pour l’élaboration d’un règlement sur la démolition d’immeubles

---

Sur proposition de Mme Hélène Laliberté, appuyé par M. Marc-André Viens, il est **résolu** de mandater M. Alain Delorme, urbaniste, pour l’élaboration d’un règlement sur la démolition d’immeubles.

*MM. Mathieu Bélanger et Claude Gingras votent contre la résolution.*

**Adoptée à la majorité par les conseillers**

5. Période de questions

---

Les citoyens étaient invités à poser des questions par écrit au Conseil municipal ainsi qu’à se joindre à la séance sur la plate-forme zoom en s’inscrivant au bureau municipal par téléphone ou par courriel à [info@sainte-angele-de-monnoir.ca](mailto:info@sainte-angele-de-monnoir.ca) au plus tard le jour de la séance à midi. Aucun citoyen n’a manifesté le désir de se joindre à la séance pour poser des questions et aucun citoyen n’a fait parvenir des questions pour le Conseil.

Résolution numéro 20-12-334

6. Clôture de la séance

---

Sur proposition de M. Marcel Boulay, appuyée par M. Nicolas Beaulne, il est **résolu** que la séance soit levée à 20 h 00.

**Adoptée à l’unanimité par les conseillers**

(original signé)  
\_\_\_\_\_  
Maire

(original signé)  
\_\_\_\_\_  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière